LE MONTJOIE

Le petit journal de notre municipalité

AVRIL 2019

HÔTEL DE VILLE

1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité ou d'Internet, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-3247 ou 450-269-2257

Le bureau sera fermé les 19 et 22 avril pour le congé Pascal. Pour toute urgence, composez le 3-1-1.

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

TABLE DES MATIÈRES	
Affaires municipales	2
Élections	4
Sécurité incendie	6
Travaux publics	7
Hygiène du milieu et environnement	8
Urbanisme, zonage et mise en valeur du territoire	11
Loisirs, culture et vie communautaire	12
Calendrier	16

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web au
www.saint-telesphore.com

MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

MOT DU MAIRE

La semaine dernière était la semaine du bénévolat. En cette occasion, j'aimerais encore une fois remercier tous nos précieux bénévoles. Grâce à leur implication et leur dévouement, la municipalité bourgeonne d'activités et cela, même si le beau temps tarde à arriver.

Le camp de jour, parrainé par la municipalité et organisé par la Maison de la Famille, est de retour cet été. Les inscriptions ont lieu les **25 et 27 avril** prochain. N'hésitez pas à venir rencontrer la responsable au Centre communautaire. Tous les détails dans le journal de la présente édition.

Dans le cadre du jour de la terre, l'OTJ vous invite à une pièce de théâtre Récup et dragon le **5 mai** prochain. Par la suite, il y aura une activité de nettoyage du par cet de l'école. Voir tous les détails à la page 10.

Le **18 mai**, il y aura distribution de jeunes pousses d'arbres ainsi que d'échanges de vivaces, à l'occasion du mois de l'arbre et des forêts.

Réservez votre journée du **8 juin**. L'OTJ nous prépare toute une Fête des Voisins : DJ, zumba, pique-nique et surprises. Tous les détails à venir dans le Montjoie de mai.

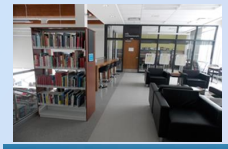

La Municipalité a conclu une entente de 4 ans suite au succès du partenariat avec la municipalité de Saint-Zotique pour l'utilisation de leur bibliothèque. Tous les ateliers et événements au http://www.st-zotique.com/bibliotheque/.

Comme la semaine de la Municipalité aura lieu du 8 au 14 septembre en 2019, notre souper traditionnel des bénévoles se déroulera en septembre prochain.

Pour terminer, j'aimerais vous souhaiter à tous et toutes de Joyeuses Pâques !

Yvon Bériault, maire.

AFFAIRES MUNICIPALES

La municipalité a entamé les démarches afin de réviser son *Plan municipal de sécurité civile*, de concert avec les six autres municipalités suivantes : Les Coteaux, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Sainte-Justine-de-Newton et Sainte-Marthe.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 14 mai 2019 à 19h30 à la salle du Centre communautaire.

Tous les citoyens sont les bienvenus ! Après la séance, vous êtes invités à échanger avec les membres du conseil.

Les procès-verbaux des séances municipales peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

DISTRIBUTION D'ARBRES (JEUNES PLANTS)

Le **18 mai** prochain entre 8h00 et 12h00 aura lieu au Parc André-Leblanc, une distribution gratuite d'arbres (jeunes pousses).

Les essences disponibles ne seront connues qu'au dernier moment.

L'objectif de ce projet est de sensibiliser et d'éduquer la population à l'importance et au respect de l'arbre ainsi que de notre patrimoine forestier**.**

Ces arbres sont une gracieuseté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en collaboration avec le Club 4H.

Premiers arrivés, premiers servis.

#MAI MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS #faitdebois

Quebec 4-H

VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE

À l'occasion de la fin de semaine de la fête des patriotes, l'OTJ vous invite à participer à leur première édition de vente de garage communautaire annuelle : le 18 Mai prochain de 8h à 15h au parc André-Leblanc.

Il y aura à votre disposition des tables pour location au prix de 10$. Les artisans sont les bienvenus. Il y aura aussi vente de rafraîchissements et casse-croûte.

Veuillez réserver une table en contactant le (514) 823-7871 avant le 10 mai. Pour toutes les personnes intéressées à venir nous aider à monter les tables le matin, vous êtes les bienvenus.

Nous allons profiter de cette occasion pour faire la distribution d'arbres pour le club des 4-H. Si vous avez des vivaces à partager, vous pouvez profiter de cette occasion pour le faire. Nous espérons vous voir en grand nombre!

Les fonds amassés seront appliqués sur de futures activités gratuites organisées par l'OTJ de Saint-Télesphore.

L'OTJ de Saint-Télesphore

Les ventes de garage seront permises durant le congé de la Fête des Patriotes, du 18 au 20 mai 2019.
Aucun permis ni droit ne sera exigé.
Profitez-en pour dénicher de petits trésors !

Avis public d'élection

Municipalité: Saint-Télesphore

Scrutin du: 2019 (année) 06 (mois) 02 (jour)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Saint-Télesphore
Municipalité

par Micheline Déry, CPA, CGA, que :
Présidente d'élection

1. le poste suivant est ouvert aux candidatures : Conseiller(ère) siège numéro 5

2. toute déclaration de candidature à ce poste devra être produite au bureau de la présidente d'élection ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2019 (année) 04 (mois) 23 (jour) au 2019 (année) 05 (mois) 03 (jour)

JOURS :	HEURES :				
lundi	De : 9h00	à : 11h30	De : 13h30	à : 16h00
mardi	De : 9h00	à : 11h30	De : 13h30	à : 16h00
mercredi	De : 9h00	à : 11h30	De : 13h30	à : 16h00
jeudi	De : 9h00	à : 11h30	De : 13h30	à : 16h00
vendredi	De : 9h00	à : 11h30	De : 13h30	à : 16h00

À NOTER – Le vendredi 2019 (année) 05 (mois) 03 (jour) **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3. si plus d'un candidat pose sa candidature au poste de conseiller siège numéro 5

un scrutin sera tenu le : 2019 (année) 06 (mois) 02 (jour) **de 10 h à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le : 2019 (année) 05 (mois) 26 (jour) **de 12 h à 20 h**

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Marielle Bourgon

5. j'ai nommé comme adjointe (pour recevoir les déclarations de candidature) : Manon Cuillerier pour les dates suivantes : du 23 au 26 avril 2019 inclusivement ainsi que le 3 mai 2019 de 9h00 à 13h30.

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjointe désignée à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Présidente d'élection	Adjointe
Micheline Déry	Manon Cuillerier
Adresse 1425 Route 340	Adresse 1425 Route 340
Saint-Télesphore	Saint-Télesphore
450 269 2999 (Ind. rég. Numéro de téléphone)	450 269 2999 (Ind. rég. Numéro de téléphone)

Signature

Donné à Saint-Télesphore (Municipalité), le 2019 (année) 04 (mois) 15 (jour)

Micheline Déry, CPA, CGA
Présidente d'élection

ÉLECTIONS PARTIELLES 2019
POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) AU SIÈGE NO 5

Période de mise en candidature
Du 23 avril au 3 mai 2019

Pour de plus amples informations
Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Habitation (MAMH) publie sur Internet à l'adresse http://electionsmunicipales.gouv.qc.ca un guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux.

Ce guide explique le rôle et les tâches d'un élu municipal et se divise en deux parties :

- L'**Accueil de l'élu et de l'élue** présente les informations générales et essentielles à l'entrée en fonction d'un élu municipal ;
- Les **Fiches de référence** traitent de sujets précis des fonctions d'un élu municipal.

L'onglet « Je pose ma candidature » publie également un guide pour les candidats.

Le Directeur général des Élections du Québec (DGEQ) publie également sur son site des informations pour l'électeur et les candidats et candidates ainsi que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités L.R.Q., c. E-2.2 au http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal.

Visitez notre site Internet au www.saint-telesphore.com/elections (à venir)
Contactez le bureau de la Présidente d'élections Micheline Déry, CPA, CGA
Téléphone : 450-269-2999 Poste 3163
Courriel : dg-st-telesphore@xittel.ca

Suivez les étapes du processus électoral dans notre journal municipal
ainsi que sur notre site Internet (à venir).

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte pour le déneigement.
3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, notamment les entraves de la route, les voies de circulation endommagées, le déneigement et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Informations sur les services communautaires

LES BRÛLAGES DOMESTIQUES DE PRINTEMPS

Faites votre choix

- Éliminer les débris de bois et d'herbe par le compostage et le déchiquetage plutôt que d'effectuer des brûlages domestiques. Ce choix respecte l'environnement.

Pourquoi être prudent au printemps?

- Le danger d'incendie est accru en avril et mai, car beaucoup de petits combustibles secs sont présents sur les terrains dégagés. De plus, la verdure n'est pas encore installée. Ce sol sec favorise donc la propagation du feu.

Avant le brûlage

- Il est interdit par la Loi sur la qualité de l'environnement de brûler des matières résiduelles à ciel ouvert, même pour les récupérer en partie. Il est toutefois permis de brûler des branches, des arbres et des feuilles mortes.
- Il est interdit de brûler des matières polluantes comme des pneus, des déchets de construction ou des ordures.
- Consulter l'indice-ô-mètre. On ne devrait pas faire de feu en période de sécheresse, soit lorsque cet indice est élevé ou extrême. Il est plus facile de perdre le contrôle d'un feu lors d'une journée chaude, venteuse ou sèche.
- S'assurer de la présence d'équipement d'extinction, de personnel suffisant et d'une surveillance constante par une personne de 18 ans et plus, dès le début du brûlage jusqu'à l'extinction finale.
- Faire de petits feux, moins de 2,5 mètres (8 pieds) de haut et de diamètre, car ils sont plus faciles à contrôler.
- Brûler idéalement un amas à la fois.
- Aménager une zone coupe-feu afin d'éliminer les risques de propagation. Sur une largeur d'au moins cinq fois la hauteur de l'amas, il suffit de retirer la terre noire jusqu'à ce que le sol minéral apparaisse sous nos yeux. Composée de matière végétale en décomposition, cette terre noire est combustible en profondeur.
- Vérifier la vitesse et la direction des vents avant d'allumer le feu. Lors de vents de plus de 20 km/h, éviter de faire un feu.
- **Aviser le service de Sécurité incendie avant l'allumage en composant le 450-802-2468.**

Pendant le brûlage

- Ne pas incommoder les voisins ni nuire à la visibilité des usagers de la route.
- Allumer le feu au plus tôt deux heures avant le coucher du soleil et l'éteindre au plus tard deux heures après le lever du soleil. La période la plus à risque d'incendie se situe entre 13 h et 18 h.
- Ne pas utiliser d'accélérant comme de l'essence, de la vieille huile, des pneus, des bardeaux d'asphalte, de la styromousse, du plastique, des diluants, des produits chimiques ou des colles.
- Porter une attention particulière aux étincelles qui pourraient être transportées par le vent.

Après le brûlage

- Éteindre complètement le feu avant de quitter les lieux. Une personne qui allume un feu est responsable de l'éteindre.
- Se débarrasser des restes de charbon et des cendres en creusant un trou. Le recouvrir ensuite de sable ou de gravier. Le charbon, produit de la combustion du bois, peut continuer à brûler 72 heures. Les tisons et les étincelles peuvent être transportés par le vent sur de longues distances et mettre le feu à l'herbe sèche ou aux brindilles.

Sécurité publique Québec

EXTRAIT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 291-09 (RMH-450) SUR LES NUISANCES

« Article 30 *"Fumée nuisible"*

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble, d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit dont la fumée et les cendres se répandent sur la propriété d'autrui. »

LE FEUILLICYCLAGE

Qu'est-ce que le feuillicyclage?

Il est possible de « tondre » vos feuilles mortes et de les laisser au sol plutôt que de les racler. C'est ce qu'on appelle le feuillicyclage. Les feuilles déchiquetées fourniront à votre sol et à vos plantes une partie des éléments minéraux dont ils ont besoin. Vous risquez donc d'avoir un gazon plus vert que celui de votre voisin, sans effort.

Quels sont les avantages?

Le feuillicyclage présentent plusieurs aspects bénéfiques :

- Production d'un engrais naturel à même votre pelouse
- Préservation de l'humidité du sol, réduisant ainsi la fréquence (ou même le besoin) d'arrosage
- Augmentation de la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Réduction des gaz à effet de serre associés à l'enfouissement ou au transport, et ainsi de votre empreinte écologique

COLLECTE DES FEUILLES MORTES

Le ramassage des feuilles mortes se fera dans la semaine du 6 au 10 mai 2019

RAMASSAGE DES BRANCHES

Le service de voirie passera dans la semaine du 13 au 17 mai prochain avec la déchiqueteuse sur le territoire de la municipalité pour ramasser les branches.

Les branches doivent être placées en bordure du chemin, être d'un maximum de 4 pouces de diamètre. Si la machine n'accepte pas les branches, elles ne seront pas ramassées.

Pour ceux et celles qui désirent recevoir des copeaux de bois, à la suite du déchiquetage des branches, vous n'avez qu'à laisser vos noms au bureau municipal : 450-269-2999

Le service de voirie passera dans chaque rue qu'une seule fois. **Vos branches doivent être au chemin le lundi matin 13 mai avant 7h00**, sinon il se peut qu'elles ne soient pas ramassées. De plus, une demi-heure maximum, est allouée pour chaque adresse.

LICENCES POUR LES CHIENS

L'inspecteur municipal adjoint, monsieur Réjean Filiatrault, visitera sous peu les résidences de la municipalité afin de mettre à jour le registre des chiens.

En tout temps, vous pouvez vous présenter à la municipalité pour enregistrer un nouveau chien ou pour annuler une licence.

DANS VAUDREUIL-SOULANGES, NOUS SOMMES FIERS DE RECYCLER LE VERRE !

La MRC de Vaudreuil-Soulanges tient à rappeler aux citoyens de la région que dans Vaudreuil-Soulanges, nous sommes fiers de recycler le verre !

Depuis plusieurs semaines maintenant, dans le cadre des débats entourant la consigne du verre, le recyclage de cette matière fait jaser, à savoir si elle est actuellement véritablement recyclée, comment elle est valorisée, quels en sont les débouchés, etc. La MRC tient à rappeler qu'en tant que membres de Tricentris, le verre collecté sur le territoire est bel et bien recyclé ! Par ailleurs, l'organisme vient d'annoncer une entente de 100 millions de dollars sur une période de 20 ans pour améliorer le recyclage du verre.

Pour en savoir plus sur la valorisation du verre collecté dans vos bacs bleus, rendez-vous au https://www.tricentris.com/wp-content/uploads/2019/02/Tricentris-Express_2019-02.pdf

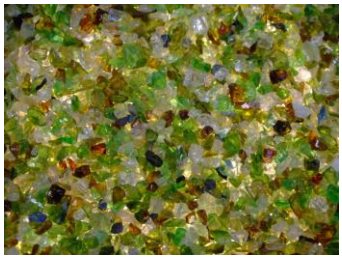

LE VERRE

En quelques mots :
Substance fabriquée, dure, cassante et transparente, de structure vitreuse, essentiellement formée de silicates alcalins.

En quantité :
Le verre représente 14,5% de l'ensemble des matières recyclables reçues et traitées au centre de tri.

Dans mon bac :
Bouteilles et contenants alimentaires, peu importe la couleur, bouteilles de vin et de bières, consignées ou non.

Pas dans mon bac :
Vitres, fenêtres, verres à boire, coupes à vin, tasses, vaisselle, miroirs, céramique, poterie, pyrex, ampoules, tubes fluorescents.

Trucs et nuances:
– Vider et rincer légèrement les contenants
– Déposer les contenants pêle-mêle dans le bac, non emboîtés, ni dans un sac
– Séparer les bouchons et les couvercles des contenants
– Garder les néons et les ampoules fluocompactes pour l'écocentre
– Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes collées sur les contenants et bouteilles en verre

LES NOMBREUSES VIES DU VERRE

verrox
DÉPLOYÉ PAR TRICENTRIS

Tout en offrant une deuxième vie pour le verre du Québec, la poudre de verre permet d'améliorer les performances du béton en le rendant plus résistant et plus durable.

Cet ajout cimentaire vient remplacer des parts de ciment dans le béton et peut être utilisé dans les trottoirs, les bordures, les pavés et le mobilier urbain, bref, toutes infrastructures où il y a du béton.

À l'usine de micronisation du verre, premièrement le verre est transformé en différents produits tels qu'un ajout cimentaire, de l'abrasif projeté, du sable de filtration, du paillis décoratif, etc. Deuxièment le verre y est conditionné afin d'être utilisé comme isolant dans la laine minérale ou encore pour être fondu dans le but de refaire des contenants de verre. Troisièment, le verre est utilisé pour remplacer le sable nécessaire pour l'enrobage des drains horizontaux de captage du biogaz et limite ainsi l'utilisation de nouvelle matière première.

Chaque tonne de VERROX® utilisée en remplacement du ciment permet de sauver une tonne de gaz à effet de serre.

ÉCO CENTRES VAUDREUIL-SOULANGES

RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DE VAUDREUIL-SOULANGES

Retour à l'horaire d'été le 1er avril 2019

VAUDREUIL-DORION*
LUN : FERMÉ
MAR - VEN : 8 H - 17 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H
LOCALISATION
2800, rue Henry-Ford
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0V8

RIGAUD*
LUN, JEU, VEN : 12 H - 17 H
MAR - MER : FERMÉ
SAM - DIM : 9 H - 16 H
LOCALISATION
32, rue de la Coopérative
Rigaud (Québec) J0P 1P0

SAINT-ZOTIQUE
LUN : FERMÉ
MAR - VEN : 8 H - 17 H
SAM - DIM : 9 H - 16 H
LOCALISATION
2050, rue Principale
Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0

DE L'ÎLE
LUN - VEN : 13 H - 17 H
SAM : 9 H - 16 H
DIM : FERMÉ
LOCALISATION
750, boul. Olympique
Pincourt (Québec) J7W 7C8

MRC VAUDREUIL SOULANGES

Pour connaître la liste des matières acceptées ou pour plus d'information, visitez le **www.tricycle-mrcvs.ca/points-de-services/#ecocentres** ou composez le **450 455-5434** pour joindre la ligne Info-Écocentre.

* **Les petits ICI (Industries, Commerces et Institutions)** du territoire (quantités comparables au secteur résidentiel) peuvent bénéficier des services des écocentres de **Vaudreuil-Dorion** et **Rigaud**. Pour plus d'information, composez le **450 455-5434** pour joindre la ligne Info-Écocentre.

JOUR DE LA TERRE .ORG

PIÈCE DE THÉÂTRE RÉCUP ET DRAGON

L'OTJ invite tous les citoyens, **le 5 mai** prochain à 13h, à la présentation de la pièce de théâtre Récup et Dragon.

L'avenir de notre planète, le respect de l'environnement, l'importance de chaque geste et la conscience des objets qu'on achète et qu'on jette sont les thèmes qui seront abordés dans la pièce.

Suite à la présentation de la pièce, nous invitons toutes les personnes présentes à participer à une activité de nettoyage du parc et de la cour d'école afin d'y ramasser les déchets qui pourraient s'y trouver.

Ces deux activités sont en lien avec les célébrations du Jour de la Terre.

Où: Centre Communautaire Saint-Télesphore
Quand: Dimanche **5 mai**, 13h.
*Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte, tant pour la pièce de théâtre que pour l'activité de nettoyage.

COUPE D'ARBRES

Avant de couper des arbres,
vous devez obtenir un permis auprès de la municipalité.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 282.09
« 10.2.4 Abattage d'arbres prohibé sur l'ensemble du territoire municipal
Sur l'ensemble du territoire, aucun abattage d'arbres n'est autorisé, à l'exception des coupes à diamètre limité, coupes de jardinage, coupes de nettoiement et de dégagement, coupes d'assainissement et des coupes pour l'érection d'une construction ou l'exécution d'un ouvrage autorisé. »

N'hésitez pas à contactez l'inspecteur municipal en urbanisme et en environnement, monsieur Daniel Landry au (450) 269-2999 option 1 ou par courriel à l'adresse urbanisme-st-telesphore@xittel.ca

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES «TEMPO»

Les abris d'auto temporaires de type «Tempo» sont permis du 1er novembre au **15 avril** de l'année suivante.

Ceux-ci doivent être démontés à chaque année au plus tard le 15 avril.

Quiconque contrevient à cette disposition du règlement de zonage commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100 $.

TRAVAUX DE RÉNOVATION, INSTALLATIONS DE PISCINE
TRAVAUX DE CONSTRUCTION, TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU

Le printemps est à nos portes, vous planifiez peut-être des travaux de construction d'un garage ou d'un cabanon, des travaux de rénovation à votre résidence, l'installation d'une piscine ou même des travaux dans un cours d'eau.

Avant d'entreprendre des travaux, vous devez obtenir un permis de construction ou un certificat d'autorisation de la Municipalité, afin de vous assurer que vos projets respectent la règlementation municipale.

De plus, les propriétés situées au cœur des villages de Saint-Télesphore et de Dalhousie sont assujetties au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et doivent obtenir la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ainsi qu'une résolution du conseil municipal.

N'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur municipal en urbanisme et en environnement, Daniel Landry, par téléphone au 450-269-2999 #1 ou par courriel à l'adresse urbanisme-st-telesphore@xittel.ca

PATIN LIBRE ET HOCKEY LIBRE AU CENTRE SPORTIF SOULANGES

L'accès gratuit au patin libre et au hockey libre au Centre sportif Soulanges pour la saison 2018-2019 se termine le **28 avril** 2019. Pour connaître l'horaire, consulter la page Facebook du Centre sportif Soulanges.

Horaire du congé pascal

Heures d'ouverture du 18 au 23 avril

Jeudi	10h-20h
Vendredi	Fermé
Samedi	10h-16h
Dimanche	Fermé
Lundi	Fermé
Mardi	13h-20h

PARTENARIAT BIBLIOTHÈQUE DE ST-ZOTIQUE

L'accès à la bibliothèque de Saint-Zotique est gratuit pour tous les résidents de Saint-Télesphore, y compris ceux du secteur de Dalhousie.

Les deux municipalités ont signé une entente de partenariat d'une durée de 4 ans.

Pour connaître l'horaire et toutes les activités, accéder au site de la bibliothèque au http://www.st-zotique.com/bibliotheque/ ou sur sa page Facebook.

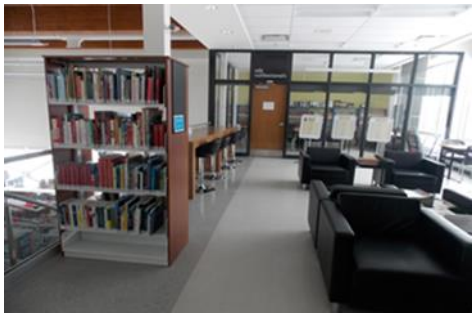

L'OTJ RÉCOMPENSÉE PAR LA CAISSE DESJARDINS

L'OTJ de Saint-Télesphore fait partie des 20 organismes à but non lucratif de la région de Vaudreuil-Soulanges qui ont été récompensés par la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges en mars dernier.

Dans son mot d'ouverture, la présidente de la Caisse, Mme Pauline Thauvette-Leroux, a tenu à rendre hommage aux femmes et aux hommes qui s'impliquent collectivement pour le mieux-être de la communauté qu'ils servent avec cœur et passion.

Chacun de ces 20 organismes a obtenu un don de 1 000 $ de la Caisse.

CAMP DE JOUR ÉTÉ 2019

Le camp de jour de la Maison de la Famille à Saint-Télesphore est de retour!

Au programme : journées thématiques, activité physique, bricolages, supers éducatrices

Groupes pour les 3-5 ans (ayant acquis la propreté) et les 6-12 ans.

Dates : **Du 25 juin au 23 août**
Horaire : Du lundi au vendredi de 9h30 à 15h30
Tarifs : 16$/jour pour le premier enfant, 15.50$/jour pour le 2e, 15$/jour pour le 3e enfant et les enfants subséquents d'une même famille.
Minimum 3 jours/semaine

Service de garde disponible
Horaire : 7h30 à 9h30 et 15h30 à 17h30
Tarif : 3$/jour

COMMENT S'INSCRIRE?

Au Centre communautaire
Le jeudi 25 avril 2019 de 17h00 à 20h00
Le samedi 27 avril de 10h00 à 12h00

En personne à la Maison de la famille
au 1210, rue principale, 2e étage
Du 23 avril 2019 au 7 juin 2019
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00
et 13h00 à 16h30.

Inscription en ligne : www.mfvs.ca
à compter du 11 avril 2019

Pour toute information : 450-217-2177 #1

Priorité aux résidents de Saint-Télesphore

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés sont des lieux d'échanges et de rencontres. Ils ont lieu tous les 2e mercredis du mois au Centre communautaire de Saint-Télesphore. Certains repas sont suivis d'activités diverses. Bienvenue à tous !

Prochaine rencontre : le **8 mai** à midi.

Pour information : Claire Sauvé au 450-269-2261.

LEVÉE DE FONDS

C'est sous la forme d'un souper spaghetti, suivi d'une soirée dansante et d'un encan chinois que Marie-Line Leblanc tiendra sa cinquième levée de fonds au profit de la Fondation de la maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.

Marie-Line Leblanc se fait un devoir d'organiser cette soirée pour souligner l'implication de la Fondation dans la communauté.

La population est invitée à prendre part à cette soirée qui se tiendra le **27 avril** prochain, au Centre communautaire de la Municipalité de Saint-Télesphore.

Les billets sont en vente au coût de 20 $ par adulte et 5 $ pour les enfants de 12 ans et moins. Pour vous procurer vos billets, communiquez avec Madame **Marie-Line Leblanc** au 450 269-3215. Faites vite, les quantités sont limitées.

CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS DE SOULANGES

Le Centre communautaire des aînés de Soulanges est un organisme qui offre divers services aux aînés de la région. Notre mission est d'améliorer leur qualité de vie en contribuant à leur sécurité et en favorisant leur maintien à domicile.

- Popote roulante
- Vente de mets surgelés
- Journée d'activités pour 50 ans et plus
- Les exercices : Vie active !
- Programme « Musclez vos méninges »
- Nouveauté : Yoga sur chaise

Centre communautaire des aînés de Soulanges

Le Yoga sur chaise vous permettra d'améliorer votre souplesse, votre stabilité et votre vitalité, en plus de réduire le stress et de vous procurer un sentiment de paix intérieure. Ces ateliers sont dispensés le mardi de 10h à 11h, jusqu'au **14 mai** 2019, dans la salle Desjardins du Centre. Le coût est de 40 $ pour les membres et 45 $ pour les non-membres, pour la session de 10 cours. Informations et inscriptions par téléphone.

Nous sommes situés au 12, rue Curé-Cholet, à St-Polycarpe. Pour informations ou pour s'inscrire à l'un de nos services : Tél : 450.265.3548 ou 1.855.510.3548 ou par courriel à mdasoulanges@outlook.com

GRANDES ORGUES & GOURMANDISES
2019 - 4E ÉDITION : MUSIQUE DE FILMS

CONCERT-SPECTACLE BÉNÉFICE
au profit de l'église Saint-Télesphore
avec
Olivier Lavoie-Gagné, organiste de concert
et autres artistes invités

Samedi **1er juin** à 19h30 à l'église Saint-Télesphore
Billets : 20 $/personne

Pour informations et billets :
Paul McDonald : 450-269-2313
Danielle Sauvé : 450-269-2429
Gisèle Normandeau : 450-265-3173

Musiques-film.skyrock.com

CALENDRIER 16

LE MONTJOIE AVRIL 2019

CALENDRIER MUNICIPAL

AVRIL/ MAI 2019

Séance du conseil
14 mai 2019 19h30

Collecte résidus alimentaires	Collecte Récupération	Collecte déchets domestiques	Collecte Objets volumineux et encombrants	Souper spaghetti Repas partagés Maison aînés	Inscriptions Camp de jour Pièce de théâtre Mise en candidature	Distribution arbres Vente de garage	Collecte des feuilles Collecte des branches

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
14	15	16	17	18	19 Bureau fermé Vendredi Saint	20
21	22 Bureau fermé Lundi de Pâques	23 Début de mise en candidature	24	25	26	27
28 Dernière journée aréna	29	30	1ER **MAI**	2	3 Fin de mise en candidature	4
5 Pièce de théâtre	6	7	8	9	10	11
12	13	14 Conseil municipal	15	16	17	18
19	20 Bureau fermé	21	22	23	24	25

FÊTE DES PATRIOTES

VENTE de GARAGE communautaire